



Secrétariat

Distr.  
GENERALE

ST/SG/AC.10/C.3/1998/54  
20 avril 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses  
(Quinzième session,  
Genève, 29 juin - 10 juillet 1998,  
point 5 d) de l'ordre du jour)

DIVERS PROJETS D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT TYPE SUR LE TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Proposition d'amendements de la documentation  
relative au chapitre 5.4

Transmis par l'expert de la Suède et le représentant de  
la Confédération européenne des associations de fabricants  
de peinture d'encre d'imprimerie et de couleurs d'art (CEPE)

A la quatorzième session du Sous-Comité, la CEPE et l'expert de la Suède ont soumis les documents ST/SG/AC.10/C.3/1997/58 et INF.25, respectivement, qui visaient à harmoniser les prescriptions contenues dans la documentation sur le transport des marchandises dangereuses pour tous les modes, et à en améliorer l'emploi.

L'expert de la Suède et le représentant de la CEPE ont ensuite commencé à travailler selon les indications données dans le paragraphe 99 du rapport sur la réunion (ST/SG/AC.10/C.3/28, p. 16). Des demandes d'information ont été envoyées aux représentants des gouvernements, des services d'intervention, des organismes de réglementation globale, etc, et ce travail se poursuit. Comme un certain nombre d'organismes contactés se rencontrent rarement, il est prévu qu'il faudra peut-être encore 12 à 18 mois pour terminer ce travail et rassembler les résultats et pour formuler une proposition ferme de révision du chapitre 5.4, Documentation, à soumettre au Sous-Comité.

GE.98-21061 (F)

A sa réunion de mars 1998, un groupe de travail du CEFAC, le ITPWG (Groupe de travail des procédures du commerce international) a pris note de la proposition de la CEPE et lui a apporté son appui. Il a été décidé qu'un sous-groupe spécial du ITPWG sur les marchandises dangereuses serait créé dans le courant de cette année pour étudier la révision de la Recommandation No 11 du Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international, concurremment avec une proposition que la Suède et la CEPE soumettront au Sous-Comité. On espère que leurs propositions de révision de la Recommandation No 11 seront présentées pour examen au Sous-Comité.

-----